



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU MARDI 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi vingt-six janvier à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 17

Date de convocation
18/01/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNALÉGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
18/01/2021

Excusés représentés : Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Marie-Claude ROBERT et M. Alain JAME représenté par Monsieur Raoul de RUS.

Excusé : M. Christian BAÏSSE.

Absente : Mme Marie-Line CLUZEL.

Madame Marie-Claude ROBERT a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-002 : Procès-verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes exerce les compétences obligatoires "Assainissement des eaux usées" et "Eau".

Dans sa séance du lundi 14 décembre 2020, le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer les procès-verbaux permettant d'intégrer l'actif, le passif et les emprunts des budgets annexes communaux dans les budgets annexes « eau » et « assainissement » de la Communauté de Communes.

Il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de la commune.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

